



Onnens

DEMANDE D'AUTORISATION POUR SUPPRESSION ET/OU ÉLAGAGE EXCÉDANT L'ENTRETIEN COURANT DU PATRIMOINE ARBORÉ

Selon l'article 15 de la loi du 30 août 2022 sur la protection du patrimoine naturel et paysager
LPrPNP

Demande :

☐ Abattage ☐ Élagage

Demande de dérogation à l'article 14 LPrPNP par l'application de l'article 15 LPrPNP au motif suivant :

- ☐ risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés ;
☐ entrave avérée à l'exploitation agricole ;
☐ impératifs de construction ou d'aménagement.

Publication au pilier public : du au

Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication à l'administration communale, Rue du Pontet 11, 1425 Onnens VD

Propriétaire :

Adresse :

Parcelle n° :

Essence :

Diamètre à 1 m du sol :

Motif de la requête :

Date :

Signature

Plantation compensatoire :

Proposition du requérant :

Préavis du garde-forestier

Document à joindre obligatoirement à la demande

Photo(s) claire(s) et précise(s) permettant d'identifier exactement le(s) arbre(s) concerné(s).
Plan de situation clair et précis permettant de localiser le(s) arbre(s) concerné(s).